



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2389

Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais de Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – Mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2389 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT DU THEATRE DE GUIGNOL SITUE AU PALAIS DE BONDY ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE M.A. – MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DE MARIONNETTES DANS LE CADRE D'ACTIVITES HORS-LES-MURS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a aménagé au sein du Palais Bondy un théâtre de marionnettes de 131 places pour mettre en valeur le patrimoine lyonnais que représente Guignol et le faire vivre à travers les créations contemporaines d'une équipe artistique.

Depuis janvier 2018, l'association Compagnie M.A., dirigée par Emma Utgès, occupe et anime ce théâtre. Une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2021-2023, signée le 24 février 2021, encadre cette mise à disposition, conclue à titre gratuit et portant à la fois sur les locaux, ainsi que sur la collection de marionnettes, propriété de la Ville.

Datant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, ces marionnettes à gaine sculptées dans le bois de tilleul, accompagnées d'un ensemble de vêtements et d'accessoires, constituent une grande richesse pour l'histoire de la Ville.

Répondant à un audit sur la sécurité du Palais Bondy, la Ville de Lyon a ordonné la fermeture de l'intégralité du bâtiment pour travaux de mise aux normes incendie, qui empêcheront la jouissance des lieux du 25 mars 2023 au 25 février 2024. Le bâtiment demeurera donc fermé au public et aux équipes pendant toute la durée des travaux.

Dans ces circonstances exceptionnelles, et par délibération 2023/2328 du 19 janvier 2023, vous avez validé l'avenant n° 1 à la convention précitée qui portait sur l'exonération des fluides pour la période du 25 mars au 31 décembre 2023.

Concernant la collection de marionnettes, la Ville assurera le transfert et la conservation d'une partie de celle-ci dans les sous-sols de la Villa Gillet - 25 Rue Chazière (4<sup>e</sup>), propriété de la Ville de Lyon depuis 1976.

L'autre partie de la collection, représentant une cinquantaine de marionnettes, fera l'objet d'une mise à disposition provisoire, consentie à titre gratuit, à l'association Compagnie M.A. afin d'assurer sa programmation en itinérance et lui permettre ainsi de poursuivre ses spectacles hors-les-murs.

Dès lors, il est proposé d'établir un nouvel avenant à la convention précitée visant à définir les obligations de la Ville de Lyon et de l'association vis-à-vis de la collection de marionnettes durant les travaux du Palais de Bondy. Cet avenant définit, notamment, les modalités techniques et administratives de la mise à disposition provisoire et gratuite d'une partie des marionnettes au profit de l'association M.A. dans le cadre de ses

activités hors-les-murs. Cette mise à disposition est conclue à compter de la signature de l'avenant et jusqu'au 30 juin 2024.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association, et si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A., pour la mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET